

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p><b>1. Gestion du fonctionnement des machines de propulsion :</b></p> <p>Annexes II de l'arrêté du 19 avril 2016 relatif à la délivrance du brevet de second mécanicien 3 000 kW et du brevet de chef mécanicien 3 000 kW</p> <p>MODULE M1-4 MECANIQUE NAVALE AU NIVEAU DE DIRECTION</p> <p>Code STCW : Section A-III/2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous l'autorité du chef mécanicien, transmettre des instructions claires aux équipes du service machine afin de suivre les protocoles de conduite des installations propulsives et les opérations d'adaptation du régime et de la puissance aux exigences du voyage (manœuvres, appareillage...)</li> <li>- Surveiller et optimiser les performances des installations propulsives et auxiliaires afin de limiter la consommation énergétique</li> <li>- Diagnostiquer les dysfonctionnements des installations et programmer leur maintenance afin de garantir la poursuite de la navigation en toute sécurité</li> <li>- Planifier et superviser l'approvisionnement, le stockage et le traitement des combustibles et lubrifiants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une épreuve finale écrite portant sur « Mécanique navale » (1h30)</li> </ul>	<p>L'explication et la compréhension des caractéristiques de conception et des mécanismes de fonctionnement sont appropriées.</p> <p>La planification et la préparation des opérations sont adaptées aux paramètres de conception de l'appareil propulsif et aux exigences du voyage.</p> <p>Les méthodes de préparation du démarrage et d'alimentation en combustible, lubrifiants, eau de refroidissement et air sont les plus appropriées.</p> <p>Les vérifications de la pression, de la température et du nombre de tours pendant la période de démarrage et de chauffage sont conformes aux recommandations techniques et aux plans de travail approuvés.</p> <p>La surveillance de l'appareil propulsif principal et des systèmes auxiliaires est suffisante pour assurer la sécurité des conditions d'exploitation.</p> <p>Les méthodes permettant de préparer l'arrêt et de surveiller le refroidissement du moteur sont les plus appropriées.</p>

SECOND MECANICIEN 3 000 KW

<p><b>2. Gestion des systèmes et matériels électrotechniques, électroniques et systèmes de commandes :</b></p> <p>Annexe II de l'arrêté du 19 avril 2016 susvisé relatif à la délivrance du brevet de second mécanicien 3 000 kW et du brevet de chef mécanicien 3 000 kW</p> <p>MODULE M2-4 ÉLECTROTECHNIQUE, ELECTRONIQUE ET SYSTEMES DE COMMANDE AU NIVEAU DE DIRECTION</p> <p>Code STCW : Section A-III/2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveiller les installations électrotechniques, électroniques et systèmes de commandes (générateurs, propulsion électrique...) afin d'en détecter les défauts de manière précoce (prévention de la corrosion, vérification du système de lubrification, protection des circuits de réfrigération)</li> <li>- Faire appliquer les procédures de consignation pour la maintenance des installations électriques afin de procéder aux réparations en toute sécurité</li> <li>- Garantir des procédures de réglages fréquents des systèmes de surveillance pour assurer leur bon fonctionnement et garantir un système de surveillance constant (tester et étalonner les capteurs et systèmes de supervision)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une épreuve finale écrite portant sur « Électrotechnique, électronique et systèmes de commande 1 » (3h)</li> <li>- Une épreuve pratique en cours de formation portant sur « Électrotechnique, électronique et systèmes de commande 2 »</li> </ul>	<p>Le matériel et les systèmes fonctionnent conformément aux manuels d'utilisation.</p> <p>Les niveaux de performance sont conformes aux caractéristiques techniques.</p> <p>Les activités d'entretien sont planifiées correctement conformément aux caractéristiques techniques et réglementaires, aux règles de sécurité et aux procédures.</p> <p>L'inspection, la mise à l'essai et le dépannage du matériel sont appropriés.</p>
<p><b>3. Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord :</b></p> <p>Annexe II de l'arrêté du 19 avril 2016 susvisé relatif à la délivrance du brevet de second mécanicien 3 000 kW et du brevet de chef mécanicien 3 000 kW</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre des mesures correctives pour remédier à des avaries ou situations critiques</li> <li>- Garantir la navigabilité afin d'assurer la sécurité et la sûreté du navire et de la navigation en appliquant les recommandations de stabilité du navire émises par l'OMI</li> <li>- Faire appliquer les mesures pour assurer la sécurité du personnel et du navire en diffusant les pratiques de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une épreuve finale écrite portant sur « Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord » (1h30)</li> <li>- Une épreuve écrite en cours de formation portant</li> </ul>	<p>Les conditions de stabilité et de contraintes sont sécurisées.</p> <p>Les procédures prévues pour surveiller les opérations et l'entretien sont conformes à la réglementation.</p> <p>Les procédures prévues pour surveiller les dispositifs de détection de l'incendie et de sécurité garantissent que toutes les alarmes sont fonctionnelles conformément aux consignes d'urgence établies.</p>

SECOND MECANICIEN 3 000 KW

<p>MODULE M3-4 CONTROLE DE L'EXPLOITATION ET ASSISTANCE AUX PERSONNES A BORD AU NIVEAU DE DIRECTION</p> <p>Code STCW : Section A-III/2</p> <p>MODULE Pe6 MODULE NATIONAL PECHE</p> <p>Code STCW-F 95 – chapitre II – règle 5</p>	<p>travail sûres et les mesures de sécurité individuelle à bord (travaux en hauteur, utilisation d'outillage portatif, travailleurs isolés...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous l'autorité du chef mécanicien, contribuer à la coordination des tâches effectuées durant le quart à la machine en toute sécurité et assurer la tenue du journal machine</li> <li>- Faire appliquer les mesures prévues par la réglementation pour prévenir la pollution en milieu marin (gestion des ordures, élimination des résidus et déchets issus des travaux d'entretien...)</li> <li>- Garantir la sécurité des opérations de pêche (utilisation sécurisé et réparation des équipements de pêche : chaluts, palangres...) et superviser la conservation des captures (normes d'hygiène, réfrigération, congélation et traçabilité des produits) selon les prérogatives associées au titre</li> </ul>	<p>sur « Techniques de pêche et conservation des captures »</p>	<p>Les consignes d'urgence sont conformes aux plans établis pour faire face aux situations d'urgence.</p> <p>Les membres d'équipage sont affectés à des tâches et informés des normes de travail et de comportement attendues d'une manière appropriée.</p> <p>Les objectifs et les activités de formation sont fondés sur une évaluation des compétences et des capacités actuelles, ainsi que des exigences en matière d'exploitation.</p> <p>Les opérations sont planifiées et les ressources réparties en fonction des priorités pour l'exécution des tâches.</p> <p>La communication s'effectue de manière claire. Les décisions prises sont adaptées à la situation. Les opérations sont efficaces et conformes aux règles applicables.</p>
<p><b>4. Planification de la maintenance et des réparations :</b></p> <p>Annexe II de l'arrêté du 19 avril 2016 susvisé relatif à la délivrance du brevet de second mécanicien 3 000 kW et du brevet de chef mécanicien 3 000 kW</p> <p>MODULE M4-4</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier et programmer les opérations de maintenance des machines (gestion de l'inventaire des stocks, maîtrise du fonctionnement du matériel de hissage et de levage en toute sécurité) et gérer les arrêts techniques</li> <li>- Rédiger les rapports techniques pour assurer la traçabilité des interventions</li> <li>- Interpréter les données issues des outils de diagnostic afin d'identifier la cause des défauts de fonctionnement des machines et remédier aux pannes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une épreuve finale écrite portant sur « Entretien et réparation » (3h)</li> </ul>	<p>Les activités d'entretien sont planifiées correctement conformément aux procédures techniques et réglementaires.</p> <p>Les plans, les matériaux et l'équipement appropriés sont disponibles pour l'entretien et les réparations.</p> <p>Les mesures prises permettent de remettre l'installation en état de marche par la méthode la plus appropriée.</p> <p>Les méthodes de comparaison des conditions de</p>

**SECOND MECANICIEN 3 000 KW**

<p>ENTRETIEN ET REPARATION AU NIVEAU DE DIRECTION</p> <p>Code STCW : Section A-III/2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire appliquer auprès de l'équipage du service machine les procédures prévues dans les plans de prévention des risques</li> <li>- Superviser, sous les ordres et les procédures élaborées par le chef mécanicien, les opérations de maintenance en espaces confinés ou avec des matériaux dangereux</li> <li>- Garantir l'utilisation par les équipes du service machine des outils et des matériaux adaptés (acier, alliages légers, alliage de cuivre, bois...) en prenant en compte leurs caractéristiques propres (propriétés mécaniques, précautions d'usage, modes de protection) en fonction de l'urgence de la réparation</li> </ul>		<p>fonctionnement réelles sont conformes aux pratiques et procédures recommandées.</p> <p>Les mesures et les décisions prises sont conformes aux limites et spécifications d'exploitation recommandées.</p> <p>Les pratiques de travail sont conformes à la réglementation, aux recueils de règles pratiques, aux autorisations de travail et tiennent compte de l'environnement.</p>
--	--	--	---

*Se référer à l'annexe II de l'arrêté du 19 avril 2016 susvisé relatif à la délivrance du brevet de second mécanicien 3 000 kW et du brevet de chef mécanicien 3 000 kW pour plus de précision.*

*La délivrance du brevet de second mécanicien 3 000 kW est soumise à l'obtention des modules M1-4, M2-4, M3-4, M4-4 et Pe6 ainsi que des formations spécifiques précisées dans l'arrêté précité.*